



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction interdépartementale des routes  
Méditerranée

Marseille, le 26 JUN 2009

Direction

Le Directeur Interdépartemental des Routes  
Méditerranée

à

Monsieur Jean-Louis HUMBERT  
Conseil Général des Ponts et Chaussées  
Bureau Enquêtes Accidents

Référence : D 09/088 PIEE  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Nicolas Fortuit  
nicolas.fortuit@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 91 28 40 60 – Fax : 04 91 28 40 41

Objet : Contrôle d'accès à la descente de Laffrey

Vous m'avez transmis le 23 mars dernier le rapport clôturant l'enquête technique réalisée par le BEA-TT sur l'accident d'autocar survenu le 22 juillet 2007 sur la RN 85 à Notre-Dame-de-Mésage (38).

Ce rapport tient compte des précisions que j'ai pu vous apporter dans mon courrier du 7 octobre 2008.

Votre analyse des causes et facteurs de l'accident vous conduit à émettre onze recommandations dont trois, concernant le renforcement de la signalisation (R2), l'évaluation du dispositif de contrôle d'accès (R3) et l'aménagement d'une infrastructure de sauvetage (R11), sont du ressort de la Direction Interdépartemental des Routes Méditerranée.

La recommandation R2 consiste à renforcer l'alerte de danger et l'interdiction de circulation des véhicules lourds en amont du carrefour de déviation par la RD 529, où les véhicules lourds et les transports en commun allant au-delà de Laffrey doivent obligatoirement quitter la RN 85. Des mesures ont été mises en oeuvre par la DIR Méditerranée au cours de l'été 2008. Elles consistent à signaler le danger par un panneau d'information avant même la traversée de La Mure et en la reprise de la signalisation du carrefour tourne à gauche RN85/RD529. A l'échéance d'un an, ce point de choix devrait être déplacé, au niveau d'un futur giratoire réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Rhône-Alpes entre la Voie Communale n°35 et la RN85. Cette disposition devrait en améliorer considérablement la visibilité. De plus, la signalisation verticale de police entre La Mure et Laffrey a été améliorée à l'été 2008.

La recommandation R3 consiste à évaluer au fil du temps l'efficacité des aménagements réalisés pour barrer l'accès à la descente de Laffrey aux véhicules non autorisés et, le cas échéant, apporter les adaptations utiles. Cet aménagement a été réalisé et est opérationnel depuis le 17 juillet 2008.

Copie à : DADS  
DIT

Présent  
pour  
l'avenir

Les travaux ont consisté en :

- Un réaménagement de la RN 85 et la création d'une voie hors gabarit pour les véhicules de plus de 2.6m de hauteur
- La pose de deux portiques de limitation de gabarit à 2.6 m et une potence à lamelles de présignalisation
- La mise en oeuvre d'une barrière actionnable par badges, et à distance par le PC routier
- L'installation d'un dispositif de vidéosurveillance et de téléphonie d'urgence

Une première évaluation de cet aménagement est en cours de finalisation. Elle porte sur l'incidence du dispositif sur le trafic, la sécurité, la compréhension par les usagers, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la gestion des dérogations et l'impact socio-économique sur la plateau Matheysin. Cette évaluation sera présentée lors de la réunion de concertation prévue le 12 mai en Préfecture de l'Isère.

Il est envisagé pour la fin 2009 d'élargir la voie montante au niveau de l'aire de contrôle d'accès afin d'éviter un blocage de la route nationale vers Laffrey en cas de panne d'un véhicule sur la zone munie d'un séparateur de voies en TPC et de permettre le passage des transports exceptionnels. Pour 2010, la DIR Méditerranée étudie la possibilité de rendre le dispositif de contrôle d'accès plus performant par une discrimination automatique des véhicules hors gabarit afin de limiter encore d'avantage la gêne à l'utilisateur.

Enfin, la recommandation R11 consiste à achever les études en cours et mettre en oeuvre les aménagements de sauvetage des véhicules en détresse à réaliser dans la partie basse de la descente de Laffrey (lit d'arrêt, dispositif de retenue).

Ces études, pilotées par la DIR Méditerranée, devraient permettre la réalisation d'un « dispositif de retenue ultime » en 2009. L'objectif est de prévenir une sortie de route dans les conditions de l'accident du car polonais (masse, vitesse, angle...). Le respect de cet objectif nécessiterait un niveau de retenue maximal du parapet. Cependant, les contraintes de fonctionnement et d'emploi du dispositif de retenue ne permettraient plus l'accès aux habitations situées à l'extérieur et à l'intérieur de la courbe au niveau du pont sur la Romanche. Le maintien des accès devra donc être assuré en visant un niveau de retenue inférieur mais optimal compte tenu de cette contrainte. Une réunion de concertation a eu lieu le 7 avril 2009 en Mairie de Notre-Dame-de-Mesage. Celle-ci faisait suite à plusieurs réunions en Préfecture de l'Isère.

L'aménagement d'une voie de détresse, comportant un lit d'arrêt d'urgence, en amont du dernier virage de la descente, pourrait compléter ce dispositif de retenue. Les contraintes géotechniques et foncières sont extrêmement prégnantes. Les études devraient être finalisées fin 2009 pour une réalisation à partir de 2010 sous réserve de la faisabilité technique de l'aménagement.

La réalisation de l'ensemble de ces aménagements dépend fortement des budgets qui seront alloués dès cette année.

Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Méditerranée

Alain Journeault

